



Affiché le :

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et suivants,

Vu le *code de la route* et notamment l'article R 417.10,

Vu la demande de RÉSERVATION D'EMPLACEMENT EXCEPTIONNELLE sollicitée par Madame Bryana FAGOT en vue de permettre la dépose d'une charpente par l'entreprise « MARTIN Bois & Charpentes » à TOUL (54206), dans le cadre du projet de construction d'une habitation au n° 23 rue Louise Michel, à partir du JEUDI 11 DÉCEMBRE prochain,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police qui s'imposent pour assurer la sécurité des usagers lors des opérations de déchargement de la charpente devant la propriété de Madame Bryana FAGOT,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le conducteur du camion de livraison de la société « MARTIN Bois & Charpentes » à TOUL EST AUTORISÉ À OCCUPER le trottoir et une partie de la chaussée devant la propriété de Madame Bryana FAGOT sise 23 rue Louise Michel ainsi que devant une partie du terrain attenant (*sur environ une quinzaine de mètres*) afin de procéder à la dépose d'une charpente, à partir du JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025, dès 7 Heures et jusqu'à la fin des opérations. (*estimation aux journées du Jeudi 11 et Vendredi 12 Décembre 2025*)

ARTICLE 2 : Pendant le déchargeement de la charpente, toute manœuvre devra être effectuée avec la plus grande précaution afin d'éviter tout accident et blocage de la voirie. Les piétons sont invités à emprunter le trottoir situé en face, côté pair.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu d'occupation du domaine public, sur l'une des barrières déposées par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et les Agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A blue circular stamp from the Mairie de Villers-la-Ville, Ardennes, France. The text "Mairie de VILLERS" is at the top, followed by a crest featuring a lion and a unicorn flanking a shield, with the word "ARMÉE" above it. Below the crest, it says "LE MAIRE DES EX-EMEUX" and at the bottom "Ardennes". A large, black, handwritten signature "Le Maire,
Duperreux" is written across the stamp.

Jérémie DUPUY